

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 7 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un le mercredi 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BOUFFIGNEREUX s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAVAUX Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1 juillet 2021

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1 juillet 2021.

**Présents :** Mmes RAVAUX Martine, LEMOINE Muriel, FROMONT Laurianne, Mrs SIROT Eric, EVRARD Dominique, DIDIER Vivien, CONICELLA Raynald, FURST Didier,

**Absents :** Mme BRASSEUR Peggy

**Pouvoir :** M LECOQ Jean-Pierre donne pouvoir M DIDIER Vivien et BLANC Clément donne pouvoir à M EVRARD Dominique

**A été nommée secrétaire :** Mme FROMONT Laurianne

**Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion précédente.**

**D2021-10**

**Demande de subvention API :**

Le conseil Municipal de la commune de BOUFFIGNEREUX sollicite

une subvention au titre du dispositif API de 35% pour les travaux d'isolation de la Mairie,:

- Travaux TTC = 4 924,80€

- Travaux HT = 4 104,00€

- Subvention 35% = 1 436,40€

et s'engage à affecter le solde de ces travaux de 3 488,40€ TTC au budget communal à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

*Pour : A l'unanimité des membres présents*

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
8+2	10	10	0	0

**D2021-11**

**Convention groupement de commande avec la CCCP pour des défibrillateurs:**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent accepte la convention groupement de commande de défibrillateurs entre la Communauté de Commune de la champagne Picarde et la commune de Bouffignereux.

*Pour : A l'unanimité des membres présents*

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
8+2	10	10	0	

**D2021-12****Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste du Centre de Gestion:**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes,

Vu l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant les centres de gestion à mettre en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée, Considérant que l'article 2 du décret prévoit également que le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics relevant de l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 survisée,

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, il peut également être confié, dans les conditions prévues à l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 survisée, aux centres de gestion,

Considérant que le Centre de Gestion de l'Aisne propose ce dispositif à l'ensemble des collectivités et établissements publics, à titre gracieux pour celle et ceux qui y sont affiliés, Vu l'avis du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion
- d'informer les agents de ce dispositif
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

***Pour : A l'unanimité des membres présents***

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
8+2	10	10	0	0

**Questions diverses :**

- Prévision pour la 1er semaine d'Août installation pour la pose de la sculpture ainsi que le nettoyage des rues et du local
- 10 prises électriques seront installées pour les guirlandes de Noël
- Projet de PLU I Ccté communes: après délibérations des communes : majorité contre
- Envisager le nettoyage de l'église avant le démarrage du chantier d'insertion
- Dépose d'une gerbe pour le 14 juillet à 11h

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Aisne le 08/07/2021  
et publication du 15/04/2021*

***Madame le Maire lève la séance à 21h50***

